



Rupture stock et produit substitution: dois-je payer différence ?

Par **olivier7**, le **09/04/2009** à **12:25**

Bonjour,

Je commande un réfrigérateur sur trouvetout.com. Délai de livraison annoncé : 1 mois.
3 semaines après, ils m'annoncent que ce modèle est en rupture de stock, et me proposent un modèle équivalent, mais plus cher, et me demandent de **PAYER LA DIFFÉRENCE**.
Comme je m'y refuse, ils m'ont remboursé d'office.
Suis-je en droit d'exiger qu'ils me livrent ce modèle équivalent sans payer de différence ?
De quel article du code de la consommation s'agit-il ?

Merci

Olivier